reste à M Parmentier, des renseignements circonstanciés sur cette affaire. Nous ne savons rien, pas même quels sont les liens de parenté qui unissaient les Crawfort au testateur. »

Et l'avoué du Hâvre répondait : « Je ne suis qu'un intermédiaire ; je ne sais rien de plus que vous. Je transmets votre observation aux Crawford. »

Ce petit dialogue épistolaire avait lieu en janvier 1886 ; à la fin de février, Me Dareste n'était pas plus éclairé qu'au début de l'année.

Il reçut enfin un télégramme d'un Crawford — on ne sait duquel, la dépêche n'étant pas signée — que lui fit parvenir Me Parmentier.

L'expéditeur de ce télégramme s'excusait auprès de l'avoué du Hâvre de son long silence et ajoutait : « Si je n'ai pas répondu plus tôt à votre demande de renseignements, c'est à cause des grands soucis de famille que j'ai eus : mon frère est resté longtemps entre la vie et la mort. »

Deux jours après la réception de cette dépêche, M. Nicquevert, avoué des Crawford, à Paris recevait confirmation de la maladie d'un Crawford par.... les propres conseils de Mme Humbert.

— Ce fait ne vous a-t-il pas donné matière à réflexion ? a demandé M. Leydet à l'inculpé.

— Nullement a répondu celui-ci. N'était-il pas naturel que Mme Humbert fût au courant de la santé d'adversaires qu'elle voyait quelquefois ?

Dans une lettre de mars, les clients de Me Parmentier lui indiquent la rue où ils sont, sans cependant lui dire le numéro.

Voilà des clients qui n'avaient qu'une confiance limitée en leur conseil.

« Nous descendons, disait la lettre, avenue de l'Alma, à Paris, mais nous cachons le numéro parce que nous avons peur que Mme Humbert sache où nous sommes et nous pour suive. »

Mentionnons encore une lettre du même mois, par laquelle les Crawford mettent leur avoué en rapports avec M. Laleu, l'ancien banquier de Cambrai.

« Vous aurez à entrer en pourparlers avec cette personne, écrivaient les clients de Me Parmentier, elle représentera les intérêts de Mme Humbert. Nous croyons que par l'intermédiaire de M. Leclerc, une transaction aboutira, car ce banquier doit désirer la fin du procès pour se faire rembourser une créance de près de trois millions. »

Les Crawford, étaient sciemment, mauvais prophètes, les pourparlers n'aboutirent pas

L'inculpé sent que le juge voit dans cette lettre la preuve de sa bonne foi.

— Mais comment, s'est-il écrié, n'aurais-je pas cru en l'existence de clients qui me mettaient en relation avec une tierce personne. Pour mettre en rapport deux personnes, il faut les connaître toutes les deux. Je pensais que les Crawford connaissaient M. Laleu et réciproquement.

Avant de clore cet interrogatoire, M. Leydet a demandé à Me Parmentier des explications sur la lettre écrite par ce dernier à Me Auzoux, dans laquelle on lit cette phrase : « Ces mystificateurs vont s'entendre avec Mme Humbert par-dessus notre tête et sans payer nos honoraires. »

— Le mot « mystificateur » que vous avez employé, a dit le juge, semble bien indiquer que vous n'ignoriez pas l'escroquerie de Mme Humbert.

— Relisez ma lettre, a repris l'inculpé, j'écris : « Ces mystificateurs vont s'entendre avec Mme Humbert ». Si je crois à ce moment que mes clients vont me mystifier en s'entendant, et en transigeant en dehors de moi avec leur adversaire, c'est donc que je suis certain de leur existence. Pour pouvoir transiger, il faut exister.

Mme Camescasse et la Humbert

M. Jules Huret publie, ce matin, dans le *Figaro*, le récit que lui a fait une amie de Mme Humbert sur les relations qu'elle a eues avec celle-ci pendant ces vingt dernières années. Il ne nomme pas l'amie de Mme Humbert. Mais il la désigne suffisamment pour qu'il soit possible de reconnaître Mme Camescasse qui fut depuis duchesse de Tarente.

Mme Camescasse écrit chaque jour son journal. En s'y reportant, elle a pu donner à son récit un caractère particulier de précision.

— J'ai vu, a-t-elle dit en commençant, pour la première fois Mme Humbert le 13 mars 1882. En consultant le livre d'antichambre que j'ai gardé et où les valets de pied consignaient les noms et adresses des visiteurs, je vois qu'elle me fut amenée par sa belle-mère, Mme Gustave Humbert, qu'elle habitait 10, rue Portuny, et qu'elle recevait le mardi. Je la vois encore : vêtue avec une élégance trop excessive pour être de bon goût, elle portait une robe de velours rubis, une capote assortie à la robe et surmontée d'un plumet de plumes d'autruche roses. Toilette si éclatante que je crus qu'elle venait d'assister à un mariage ! Je lui rendis sa visite, sans plus.

Je me souviens qu'on parlait alors d'un héritage fantastique qu'elle avait fait sans en indiquer le montant. La dernière visite me fut faite sous le ministère Ferry, en 1884. Puis elle disparut du monde officiel, et je ne la revis plus que trois ans plus tard chez elle, au numéro 65 de l'avenue de la Grande-Armée. Sa fortune mondaine battait son plein, comme ses procès. Sa maison était montée sur un pied magnifique, un peu clinquant peut-être. Le mobilier, la livrée, tout cela sentait la fortune récente. Les tableaux se pressaient dans la cage de l'escalier, sur les murs des salons ; le meuble était de soie rouge à petites fleurettes, beaucoup de sièges riches, mais sans style. On pouvait dîner à trente-cinq personnes dans la salle à manger, dont le buffet vitré, creusé dans le mur était rempli d'une merveilleuse argenterie Renaissance et moderne d'une valeur inestimable.

C'était le temps où le général Boulanger était ministre de la guerre. Mme Humbert donnait de grands dîners en son honneur. Il choisissait lui-même sa voisine de table — une façon de jeter le mouchoir ! — et, comme il était d'une humeur charmante, l'élue passait deux heures délicieuses.

Nous n'étions qu'en 1887, et les procès ne duraient que depuis quatre ans. Qui eût pu supposer alors que ces tables somptueuses couvertes de corbeilles enrubannées de soie tricolore, ce luxe écrasant, ces dix ou quinze domestiques, cette ostentation générale cachait la gigantesque escroquerie qui vient d'être révélée ?

Après la fuite du général, les dîners cessèrent. Jamais il n'y eut plus à l'hôtel des Humbert ni grandes soirées, ni bals. C'était aux Vives-Eaux, pendant la saison des chasses, que les réceptions avaient lieu. »

Durant ces dernières années, le personnel de l'hôtel de l'avenue de la Grande-Armée avait été diminué. Il n'y restait plus qu'un cocher, un valman, une cuisinière, une femme de chambre, un maître d'hôtel. Mme Camescasse donne ce détail :

— On ne recevait plus à dîner que quelques intimes, prévenus téléphoniquement le matin et souvent désinvités à la dernière heure. Ou bien ils retenaient sans cérémonie un visiteur attardé, s'excusant simplement et gentiment de n'offrir que le menu familial, toujours le même : pot-au-feu et poulet rôti. En tout temps, la table était ornée de deux candélabres d'argent de dix-huit bougies sortant d'un amas de mousse, de bruyères, de bananes et d'oranges.

Après dîner on descendait dans une petite pièce du rez-de-chaussée où se trouvait un piano. Frédéric s'isolait avec le *Temps*; Mme Humbert, après avoir installé sa soeur Maria et sa fille Eve au piano, restait en tête-à-tête avec l'invité qu'il s'agissait de convaincre ou de confesser, car elle avait la manie de vous questionner sur elle : « Racontez-moi ce qu'on dit de nous ? Est-ce qu'on dit du mal de nous ? Est-ce qu'on sait que nous sommes des *honêtes* gens ? Répétez-le bien : pour les Humbert, l'*honeur* avant tout, comme disait le père de Frédéric ».

Un autre détail donné pas Mme Camescasse dans le même ordre d'idées :

Ce qu'il y avait aussi de bizarre, c'étaient les habitudes mystérieuses de la maison. Jamais on n'y pénétrait, même les plus intimes, à l'improviste. Il fallait pouvoir dire à Mme Gaubert ou à Mme Parayre, les deux femmes de charge, qu'on était convoqué expressément. Thérèse rentrait presque toujours en retard pour ses dîners. Ses invités l'attendaient mais chacun dans une pièce séparée. Ainsi, il m'arriva souvent de l'attendre dans la chambre de Romain Daurignac, parce que, dans le salon ou les autres pièces, on avait fait entrer d'autres invités avant moi. Quand elle arrivait, on venait nous chercher les uns et les autres, nous la saluions en même temps. Pour le départ, même système, elle s'arrangeait pour qu'on ne s'en allât pas ensemble. Quand elle voyait deux invités faire mine de vouloir partir en même temps, elle retenait l'un des deux sous un prétexte quelconque...

Mme Camescasse n'a pas vu Crawford, mais elle l'entendit marcher :

— Son mariage avec Maria me fut annoncé au printemps de 1886, vers de mois de juin. Je me souviens. Le salon était plein de corbeilles roses et blanches : les blanches destinées à la fiancée, les œillets, par une délicate attention de Crawford, pour Thérèse, son amie d'enfance, en souvenir de leurs promenades dans la propriété paternelle d'Œillet ! Dans la maison, allégresse générale, sauf chez la triste fiancée. Elle se résignait, disait-elle, puisque sa sœur la forçait à se sacrifier pour terminer ses affaires; elle demandait seulement des délais pour s'habituer à son futur qu'elle n'aimait pas... Je voulus voir ce Crawford et je demandai qu'on me le présentât.

— C'est un sauvage, me dit Thérèse, comme tous ces Américains, il ne veut voir personne, excepté la famille.

On entendait des pas résonner sur le parquet de l'étage supérieur.

— Ecoutez, me dit-elle, le voilà qui marche là-haut. Vous l'entendez ? Il est avec Maria...

Au sujet de Mlle Maria Daurignac, Mme Camescasse s'exprime ainsi :

— Certes, cette Maria était complice de sa sœur, mais était aussi, je crois, sa victime. Je m'explique à présent ses tristesses, ses longs silences, son dégoût de tout. La comédie qu'on la forçait à jouer devait être de l'invention de Romain Daurignac, son frère, car, celui-là, elle le détestait fort. Un soir, elle ne put se contenir, et elle lui dit d'une voix âpre et ardente, comme on jette à quelqu'un sa haine et son dégoût

— Va-t-en mauvais, méchant, méchant !

Un jour, en 1899, elle disparut de l'hôtel de l'avenue de la Grande-Armée. On la chercha partout, chez des cousins de province, chez des amis. Ce fut en vain.

Puis un jour elle reparut sans qu'on sût d'où elle venait.

En ce qui concerne Frédéric Humbert, il avait l'air d'être en dehors de tout :

— Thérèse lui disait souvent, quand il ouvrait la bouche pour parler : « Taisez-vous, Frédéric, laissez-moi parler, vous n'entendrez rien aux affaires ! » Il me confiait qu'il aurait préféré une vie modeste à la campagne à cette fortune si tourmentante. Pourtant, il avait l'air d'être en admiration et en adoration devant sa femme, qui le lui rendait bien, d'ailleurs. Souvent elle disait : « Le principal, c'est d'être aimée, de rester jeune. Je voudrais toujours plaire à Frédéric, car il n'y a pas d'homme pareil à lui. Il est si calme !... C'est à cause de son attitude à Beauzelles, devant un commencement d'incendie qu'il a éteint, que je l'ai aimé ! »

Non seulement Mme Humbert semblait adorer son mari, mais encore elle en était furieusement jalouse. Mme Camescasse en eut elle-même la preuve par une scène que lui fit Mme Humbert.

La Paix au Transvaal

Félicitations de Kitchener aux Généraux Boers

Prétoria, 18 juin. — Lord Kitchener a adressé aux généraux Botha, Delarey et Dewet la dépêche suivante :

« Maintenant que la remise des armes détenues par les Burghers du Transvaal et de la colonie d'Orange est complètement effectuée, je désire vous exprimer ma haute appréciation de l'indomptable énergie et du tact de tous les instants avec lesquels vous avez facilité la tâche de mes commissaires.

» Je reconnais combien vos efforts ont contribué à faire accepter partout par les Burghers, avec tant de loyauté, le changement de gouvernement. Je puis vous dire que la manière dont les Burghers se sont rendus a plu grandement à Sa Majesté le Roi, et a profondément impressionné le peuple anglais, qui désire cordialement les accueillir comme citoyens.

» J'ai confiance qu'une ère nouvelle d'entière réconciliation de toutes les races s'est levée dans le sud de l'Afrique. »

Le général Cronje

Une dépêche de Londres mentionne le bruit que le général Cronje aurait été ramené secrètement en Afrique du Sud pour assister à la conférence de Vereeniging. Son nom serait parmi ceux des signataires du traité de soumission. Le général Cronje serait ensuite reparti pour Sainte-Hélène.

D'autre part, une dépêche du Cap au « Rappel », annonce que le général Cronje a quitté Sainte-Hélène et est en route pour l'Afrique du Sud ; le premier convoi de prisonniers rapatriés arrivera la semaine prochaine.

La catastrophe de la Martinique

UN PROJET DE LOI

Paris, 18 juin. — M. Geryille-Réache, député de la Guadeloupe, a déposé hier sur le bureau de la Chambre; un projet dont voici le texte :

Article premier. — Les habitants de la Martinique qui en feront la demande dans un délai de six mois, seront transportés dans une des colonies ou possessions françaises.

Art. 2. — Les sinistrés demeurés sans parents, sans ressources, qui sont atteints d'une maladie ou d'une infirmité incurable, quel que soit leur âge ; ceux qui ont moins de vingt et un ans ou plus de soixante-dix ans seront entretenus ou élevés aux frais de l'Etat.

Art. 3. — Les pertes matérielles justifiées par les sinistrés seront couvertes jusqu'à concurrence de moitié.

Toutefois, il sera tenu compte, dans la répartition des indemnités, des avantages résultant de l'article précédent.

Les pertes seront évaluées par une commission composée de hauts fonctionnaires des ministères des colonies, de la marine et des finances.

Art. 4. — Un emprunt sera fait par le gouvernement ou à sa demande, à l'effet de couvrir la moitié des pertes matérielles occasionnées par la catastrophe du 8 mai.

Art. 5. — Le produit de l'emprunt sera divisé comme suit :

1° Une part sera affectée à augmenter, sous forme d'obligation, le capital des banques privilégiées des colonies de refuge. Les obligations seront attribuées aux sinistrés jusqu'à concurrence des sommes qui leur auront été allouées. Les établissements de crédit ci-dessus désignés seront autorisés à prêter sur ces valeurs jusqu'à concurrence de 75 % et au taux légal de France ;

2° Une part servira à fournir des instruments de travail, des plants, et des semences nécessaires aux travailleurs urbains et agricoles qui préféreront ce mode de concours au précédent ;

3° Une part sera consacrée aux travaux destinés à l'aménagement des colonies qui recevront les réfugiés ;

4° Une part sera destinée à reconstituer les archives publiques.

Art. 6. — La main-d'œuvre pénale des transportés à la Guyane sera affectée aux allotissements de terrains, aux défrichements, aux travaux de routes, de ponts, de canalisation et de construction nécessaires à l'établissement des réfugiés.

Art. 7. — Les cafés, cacaos et vanilles des colonies françaises soumises au tarif général des douanes sont admises en franchise à leur arrivée en France.

Art. 8. — Des règlements d'administration publique élaborés dans les trois mois de la promulgation de la présente loi, détermineront les mesures d'exécution que comportent les dispositions qui précèdent.

LA SITUATION DANS L'ILE

Un câblogramme daté de Fort-de-France, 17 juin, trois heures, fait connaître au ministre des colonies qu'une pluie extrêmement abondante est tombée dans la nuit du 16 et dans la matinée du 17. Les débordements de la rivière de Basse-Pointe ont causé de grands dégâts.

Le volcan fume abondamment.

Le cas du général Bonnal

Paris, 18 juin. — On continue à commenter dans la presse le cas du général Bonnal, ancien directeur de l'Ecole de guerre dont nous avons annoncé la mise en non-activité.

Les versions données ne diffèrent guère que par des détails. Citons les principales :

L'« Echo de Paris » dit que le général André hésita beaucoup avant d'agir contre le général Bonnal, et il ne le fit qu'après une longue conférence avec le général Duchesne membre du Conseil supérieur de la guerre, qui présidait le conseil d'enquête.

Le « Radical » donne la version suivante de l'affaire qui a amené le général Bonnal devant le conseil d'enquête : Alors qu'il était capitaine, il était lié d'amitié avec son cousin germain, M. Deulard ; celui-ci, bien que marié et sur le point d'être père, annonça l'intention de laisser toute sa fortune à son parent.

Il poussa même les choses au point de poursuivre de son vivant la réalisation de son projet en convertissant une grande partie de ses domaines en argent. La conviction des juges de toutes les juridictions ayant eu à s'occuper de cette affaire est que l'argent ainsi réalisé fut remis au capitaine Bonnal. D'ailleurs, l'arrêt de la Cour d'appel d'Agen déclara ce dernier détenteur d'une somme de 240,000 fr., dépendant de la succession Deulard.

Le « Matin » déclare qu'au moment où le général Bonnal venait de recevoir le quatrième galon et alors que l'arrêt de la Cour d'appel d'Agen n'était pas rendu il versa à Mme Deulard, sur les instances pressantes de celle-ci, une somme de 40,000 francs qu'il dit avoir reçue de son cousin.

Suivant l'« Intransigeant », le général Bonnal reçut 40,000 fr. comme cadeau de M. Deulard. Celui-ci étant venu à mourir, les héritiers ne trouvèrent plus trace d'héritage, mais le général Bonnal vint les trouver et leur offrit la restitution des 40,000 francs qu'il avait reçus. L'offre fut acceptée, mais les héritiers accusèrent le général Bonnal d'avoir bénéficié d'autres largesses et le poursuivirent.

Le « Gaulois » donne une version analogue et prétend qu'avant de réunir le conseil d'enquête le général André fit appeler le général Bonnal, à qui il demanda spontanément de prendre sa retraite.

Le général refusa.

INTERVIEW D'UN AVOCAT

Interviewé, Me Michel Pelletier, avocat du général Bonnal, a déclaré qu'il est exact que le général André, saisi au commencement de l'année de la plainte de M. Deulard, avait refusé d'intervenir, l'affaire étant, selon le ministre, d'ordre essentiellement privé. Mais on a menacé le ministre d'une campagne de presse et d'une interpellation à la Chambre ; c'est alors que le général André a résolu de constituer un conseil d'enquête.

Le général Bonnal va s'installer à la campagne, où il achèvera la rédaction de nouveaux ouvrages de tactique militaire.

INCIDENT A LA CHAMBRE

Le « Soleil » reproduit le bruit qu'un incident serait soulevé à la Chambre au sujet de l'affaire du général Bonnal.

LE SUCCESSEUR DE CRAWFERD

Le général de Lacroix, qui remplace le général Bonnal comme commandant de l'Ecole de guerre, recevra sous peu la lettre de service le désignant à la fois pour major-général principal du groupe des armées à mobiliser dans l'Est et pour chef d'état-major pendant les prochaines grandes manœuvres de Toulouse avec les 16e et 17e corps.

CONGRÈS D'EMPLOYÉS D'OCTROI

Bourges, 17 juin. — Un congrès des employés d'octroi vient de se tenir à Bourges. Soixante villes avaient envoyé des délégués.

La question la plus importante qui ait été discutée au congrès, a été celle du sort réservé aux employés d'octroi, en cas de suppression des octrois.

Un vaste pétitionnement a été décidé, afin de présenter au Parlement les réclamations du personnel des octrois.

Le congrès a reçu un télégramme de M. Combes assurant le congrès de toutes ses sympathies.

Inoculation de la tuberculose bovine

Paris, 18 juin. — On nous communique, sur cette expérience, le procès-verbal suivant rédigé par ceux qui en ont été témoins :

« Le mardi 17 juin 1902, a été procédé, aux abattoirs de la Villette, par devant les docteurs Marcel Baudouin, Barlerin et Demeurisse, à la tentative d'inoculation de tuberculose bovine, pratiquée par le docteur Garnault sur lui-même, et sans aucune intervention des témoins.

Le docteur Garnault a excisé au moment même l'ampoule d'un vésicatoire de 12 millimètres carrés, placé, la veille, sur la face antérieure de l'avant-bras gauche, à 10 centimètres au-dessous du pli du coude. Le docteur Garnault a gratté la surface de cette plaie, avec un bistouri flambé et a ainsi produit une légère effusion de sang.

Un ganglion bronchique tuberculeux, frais, provenant d'une vache atteinte de pommelière, a été décortiqué avec un couteau stérilisé, broyé dans un mortier stérilisé, réduit en pulpe et appliqué au moyen d'un bandage sur la plaie. Le contact a été assuré pendant deux heures. On avait attendu l'hémostase de la plaie afin de diminuer dans la mesure du possible, les chances de l'infection générale par voie hématogène. que font prévoir les cas observés de Pfeiffer-Moses, de Hartzell, etc., et les expériences de Baumgarten.

Un fragment de ganglion tuberculeux a été placé par le docteur Barlerin dans un tube stérilisé, pour être débité en coupe et inoculé à des cobayes.

En cas d'insuccès de cette inoculation, le Dr Garnault s'engage à se remettre sans réserve, pour toutes les expériences qu'ils jugeront convenables, pratiquées avec des cultures de tuberculose bovine, dont la haute virulence aura été déterminée, non pas entre les mains du professeur Koch, que le docteur Garnault récuse, mais aux mains du docteur Théobald Smith de Boston et du docteur Baumgarten du Tübingen.

Malgré que ces auteurs ne concluent pas dans le sens de Koch, surtout au point de vue pratique, ils ont émis certaines réserves (le premier pour des raisons purement théoriques, le second, pour avoir vu autrefois six ou sept cancéreux inoculés sans effet avec des cultures de tuberculose bovine, probablement insuffisamment virulentes), qui paraissent mal fondées au docteur Garnault et qui, en tout cas, obligent leurs auteurs, probablement peu disposés à expérimenter sur eux-mêmes, à accepter l'offre qui lui est faite et qui, seule, permettra de lever rapidement tous ces doutes. »

Le docteur Garnault, que nous avons vu, à deux heures, n'a pas été indisposé par l'opération qu'il a pratiquée sur lui-même.

— L'inoculation que je me suis faite, nous a-t-il dit, a été intradermique, c'est-à-dire que j'ai fait le possible pour éviter les veines, afin de diminuer dans la mesure du possible les chances d'infection générale.

J'ai voulu obtenir le maximum d'effets démonstratifs avec le minimum de risques.

Si le résultat est positif, l'erreur de Koch sera démontrée et l'emploiemi toutes les ressources de la médecine et de la chirurgie pour essayer de me guérir.

Si le résultat est négatif je me ferai alors une inoculation intraveineuse dans le doigt, en introduisant la matière tuberculeuse soit dans une articulation des phalanges, soit dans la gaine des tendons.

Ce doigt sera sacrifié. Je le ferai amputer si la contagion a lieu.

Le service de deux ans

Paris, 18 juin. — La commission de l'armée s'est réunie aujourd'hui, sous la présidence de M. de Freycinet, pour s'entretenir avec le général André, ministre de la guerre, de la discussion qui doit commencer demain en séance publique.

On sait, en effet, que le Sénat a mis à son ordre du jour de demain, jeudi, la première délibération sur la réforme de la loi de recrutement de 1889 et la réduction du service actif à deux ans.

Déjà huit orateurs sont inscrits pour prendre la parole dans la discussion générale. Ce sont : MM. de Goulaine, Alfred Mézières, de Lamarzelle, Gourju, de Treveneuc, Cabart-Danneville, Forgemol de Bostquenard et de Pontbriand, sans compter M. Roland qui est, en même temps, l'auteur du projet et le rapporteur de la commission, et M. Charles Dupuy, ancien président du conseil, qui s'est fait inscrire pour parler spécialement sur la question des dispenses.

Deux contre-projets et huit amendements ont été déposés.

Les contre-projets émanent de MM. de Montfort et de Tréveneuc et on en annonce un troisième de M. Alfred Mézières, qui ne serait déposé qu'au cours de la délibération.

Les amendements sont signés de MM. le général Mercier, Treille, Saint-Germain, Gérente et Bérenger.

Le ministère et la Presse Russe

Saint-Pétersbourg, 14 juin. — Dans leurs commentaires de la déclaration ministérielle française, la plupart des journaux russes, notamment le « Novoié Vrémia » et le « Svet », s'attachent plus particulièrement à faire ressortir la fidélité du nouveau cabinet à la politique extérieure de ses prédécesseurs.

Les « Novosti » font la même constatation et observent que la partie de la déclaration ministérielle consacrée à cette question est visiblement pénétrée d'un esprit de calme dignité, ainsi que de la conscience de ses forces qu'a le nouveau cabinet.

Son programme politique, ajoutent les « Novosti », est donc pleinement satisfaisant et en concordance avec les circonstances actuelles, de manière qu'il ne reste qu'à souhaiter au ministère Combes une heureuse solution des questions composant ce programme.

Gongrès de Mutualistes

Chalon-sur-Saône, 17 juin. — Cent dix-sept sociétés mutualistes du département ont tenu ce matin à Chalon, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Barberet, chef des institutions de prévoyance au ministère de l'intérieur délégué du ministre, un congrès, qui a voté l'union départementale ; puis interdépartementale pour la création d'un sanatorium antituberculeux.

Un banquet de 300 couverts a suivi sous la présidence du préfet qui, dans un toast très applaudi à M. Loubet, a dit que le président de la République planait sur les partis tout en défendant les idées républicaines.

Puis il a rendu hommage à l'œuvre de M. Waldeck-Rousseau qui sera continuée par M. Combes.

M. Mauchamp, maire de Chalon a porté un toast à M. Dubief.

M. Dubief a ensuite fait l'éloge de la mutualité, déclarant que l'organisation des retraites ouvrières est réalisable, seulement avec la mutualité et que la réforme de la loi de 1898 sur la mutualité est nécessaire.

M. Muteau, délégué du conseil supérieur de la mutualité a remercié les Chalonnais de l'avoir choisi.

M. Keller, président du conseil supérieur de la Mutualité, a rendu hommage à M. Dubief.

Déclarant que l'Etat est l'expression supérieure de la mutualité, il a demandé la réalisation de la solidarité. M. Barberet a porté un toast à M. Dubief.

Une conférence de M. Barberet sur l'application des lois de mutualité a eu lieu au théâtre, sous la présidence de M. Dubief.

Les conférences populaires

Paris, 17 juin. — La Société républicaine des conférences populaires a tenu, cet après-midi, dans la salle des fêtes du Trocadéro, sa séance annuelle pour la distribution des récompenses.

M. Trouillot, ministre du commerce, qui présidait cette cérémonie, a, dans une courte allocution, félicité, au nom du gouvernement, la Société de l'œuvre républicaine qu'elle poursuit depuis sa fondation et il a exprimé, en sa qualité de ministre du commerce, le désir qu'elle développe l'enseignement technique sur les questions commerciales.

Après les discours de M. Paul Doumer, député de l'Aisne, ancien gouverneur de l'Indo-Chine, président d'honneur de la Société, et de M. Maurice Berteaux, député, le ministre a remis les insignes d'officier de l'instruction publique à M. Minne, administrateur de la Société ; les palmes d'officier d'académie : à MM. Esperon, publiciste ; Judicis, administrateur adjoint ; Merlet, Petion, Feret, membres de la Société ; et la croix de chevalier du Mérite agricole, à MM. Grapin, propriétaire-viticulteur ; Marchant, délégué cantonal ; Mourre, instituteur à Paris.

Le groupe radical-socialiste

Paris, 18 juin. — Le groupe radical-socialiste s'est réuni cette après-midi. Il s'est constitué en groupe fermé et a chargé une commission composée de MM. Lafferré, Fernand Buisson, Maujon, Bourrat, Charles Bos et Albert Sarraut, de rédiger le programme que devront signer tous ceux qui demanderont leur inscription au groupe.

Le groupe après avoir décidé de porter M. Dubief à la vice-présidence de la Chambre en remplacement de M. Trouillot, démissionnaire, s'est ajourné à mercredi.

Faits Divers

HORS RÉGION

Le tueur de femmes

L'EXPERTISE MEDICALE

Lyon, 18 juin. — Le juge d'instruction de Nice vient d'adresser au parquet de Lyon, au sujet de l'affaire Vidal, toute une série de documents qui avaient été demandés par le docteur Lacassagne.

Vidal avait prétendu que certains membres de sa famille étaient morts épileptiques : sa mère, Mme Vidal, confirmait formellement ses dires. L'instruction, à Nice, a entendu tous les membres vivants de la famille Vidal et ceux-ci ont déclaré que jamais, dans la branche d'où descend Vidal, il n'y avait eu d'épileptique.

Vidal se doute certainement des conclusions défavorables à son endroit de l'expertise médicale et il commence à préparer sa défense.

Il avait appris que M. Touche, juge d'instruction à Nice, avait intercepté plusieurs lettres qui lui étaient adressées. Il lui a écrit, il y a quelques jours, une lettre dans laquelle il proteste avec véhémence contre ce procédé et menace le magistrat instructeur de le traduire devant les tribunaux pour détournement de correspondances. « Puisqu'il en est ainsi, je ne dirai plus rien, dit-il. Vous n'avez pas su me prendre du bon côté. Tant pis pour vous !

Si j'avais eu ces correspondances, jaurais répondu et j'aurais pu ainsi vous donner des renseignements utiles pour l'éclaircissement de mon affaire. Tant pis pour vous !! Je serai muet maintenant, Je vais m'adresser au tribunal de Nice et, si ce tribunal ne me fait pas justice, soyez persuadé que j'irai plus haut. »

On fait remarquer que Vidal est arrêté depuis sept mois, que depuis plus de cinq mois il est à la disposition des experts aliénistes et que le rapport de M. Lacassagne est loin d'être terminé. Les nouveaux renseignements demandés par M. Lacassagne lui ont été transmis hier. Ce n'est donc pas avant quinze jours ou trois semaines encore que Vidal pourra être renvoyé à Nice.

On estime que les experts aliénistes concluront à une responsabilité atténuée dans une mesure extrêmement faible. Actuellement, dans sa prison, toute la préoccupation de Vidal est de sauver sa tête. Il est toujours très calme et très maître de lui.

MARIAGE ROUGE

Marseille, 18 juin. — Se donner la mort l'avant-veille de son mariage, voilà qui n'est certes pas banal. C'est cependant ce que vient de faire un jardinier, Joseph-Marius Roman, âgé de 30 ans, demeurant traverse Plaine-de-Colin.

Ce jeune homme devait se marier demain avec Mlle Antoinette Coste, âgée de 22 ans, blanchisseuse, demeurant à Monjolivet.

Avant-hier soir, Roman alla passer la soirée chez sa fiancée : ils étaient tous deux très heureux. La jeune fille montra sa belle toilette de mariée, que l'on venait de terminer quelques instants auparavant, et la soirée se passa, les futurs époux échafaudant leurs rêves de bonheur. A minuit et demi, Roman quitta sa prétendue en lui disant très affectueusement :

— Plus que deux jours, ma chère Antoinette, et tu seras ma femme.

Puis, il l'embrassa tendrement, souhaita le bonsoir à ses futurs parents et regagna son domicile.

Rien dans l'attitude de Roman ne pouvait laisser prévoir qu'il nourrissait le noir dessein de se tuer en rentrant chez lui. Même, en arrivant, il réveilla son frère avec lequel il couche dans la même chambre au rez-de-chaussée, et lui dit :

— Alors, c'est bien entendu, François, je compte sur toi.

Joseph Roman se déshabilla et se mit au lit. Il éteignit la lumière, puis, après avoir attendu que son frère se fût rendormi, il décrocha à la panoplie fixée à la tête de son lit, un fusil Lefaucheux, calibre 16, dans la chambre du canon duquel il glissa une cartouche. Il introduisit l'arme dans son lit, l'étendit à côté de lui et se braqua l'extrémité du canon qu'il maintint de la main gauche, sous le menton, tandis que de la droite il presse la détente. Il était trois heures du matin.

Le coup partit.

Le malheureux Roman ne fit pas un mouvement, il fut tué net. En allongeant le bras

---

FEUILLETON DU 20 JUIN. — N° 32

LES CRIMES DE LILLE

L'Affaire du Bois de Boulogne

ROMAN INÉDIT PAR HENRI PLANDÈS

PREMIERE PARTIE

LES SECRETS DU BOIS

VII

La tournée des deux associés

— Un peu, gémit le marchand de journaux, en affectant l'attitude d'un homme obligé d'entendre un récit pénible pour lui, enchanté au fond d'apprendre plus à fond l'histoire de Célina et de Félix.

— Quand nous sortons de chez Boutry, tu sais qu'il y a toujours des petits jeunes gens qui nous reluquent, affaire de chercher une connaissance.

Avec Emma, la petite Emilie et quelques autres que tu ne connais pas, nous étions une bande de jolies filles, sans me flatter, et il y en avait toujours qui nous envoyaient des « piques ».

Lui surtout, nous étions sûres de le trouver, deux jours sur trois, à nos trousses, à crier des blagues et à faire de tout, même que j'aurais dû m'en défier.

— Il est un peu tard, observa Carlos.

— C'est facile à dire maintenant. Mais tu l'aurais vu nous frôler en passant, en nous sifflant dans le tuyau de l'oreille :

« Fais attention, ma petite chatte, tu perds ton jupon. Veux-tu que je rattache le cordon. »

Nous partions toutes d'un éclat de rire, et Emma, avec son toupet, lui répondait, en se tordant :

« Fais attention à tes « maronnes », ti z'aute ! »

Il avait l'air alors de s'arrêter tout estomaqué ; mais à dix pas on l'entendait crier :

« Te sais, je paie des frites, si t'aimes pas mieux un petit gâteau. »

Et il en payait, ma parole. Une fois, il en a eu pour deux francs. Mais jamais de bêtises.

Puis, v'là qu'il reste quatre, cinq jours sans montrer le bout de son nez, et un beau soir, on le voit s'amener, tout requinqué, avec un petit sac à la main.

Il ne dit pas de rigolades ; il ne fait pas de farces ; il nous regarde toutes passer, et il se met à me suivre à distance.

Au coin de la rue de Fives et de la rue du Bourdeau, il m'attrape par le bras, et me dit, tout brusquement, comme ça :

« Vous savez, mademoiselle, j'ai fait un héritage ; et je voudrais bien vous donner un cadeau. »

C'était au mois de février, et il ne faisait guère clair, rue de Fives. Il m'entraîne sous un réverbère, et ouvre son sac, et il me le montre, tout plein de bijoux qui brillaient et étincelaient et faisaient un effet. Et, tu sais, si je les aime, les bijoux.

— Moi, je ne trouve pas cela beau, dit Carlos.

— Toujours tes idées à part... Alors, il me dit : « Mademoiselle, permettez-moi de vous offrir cette bague... Ma tante, qui vient de mourir, m'a laissé tout cela et un peu d'argent, avec.

Moi, je ne sus pas lui refuser tout net. J'essayai la bague qui m'allait fort bien. Puis je voulus la lui rendre.

Mais il m'obligea à la garder ; il parlait tout le temps et je ne pouvais pas placer un mot,

« Vous voyez que je suis gentil, fit-il. Eh bien ! si vous l'êtes aussi, tous les autres bijoux, je vous les donnerai pareillement. Mais seulement, je veux manger avec vous l'argent de l'héritage. Venez faire avec moi, demain, un tour en Belgique.

De fil en aiguille, il me décida et le lendemain je partais par le premier train, pour Tournai, avec lui. Comme il pleuvait, nous passâmes tout le temps à prendre des consommations. Après dîner, dans la chambre à l'hôtel, je n'avais plus ma tête, et il fit de moi tout ce qu'il voulut.

Tu m'as vu le jour d'après, quand je fus revenu à Lille. Tu te rappelles ce que j'ai été furieuse et désespérée. Car j'étais une honnête fille, et jamais il ne m'aurait eue s'il ne m'avait pas prise, comme cela par trahison.

J'étais pure. J'étais innocente alors. Il m'avait enivrée, abrutie. Je voulais tout dire à ma mère et à mon frère et puis me jeter à l'eau.

— Je me souviens, dit le bossu.

— C'est alors que je te rencontrais. Je t'avais toujours estimé parce que tu es gentil avec le monde et que tu as toujours de bonnes paroles. Je ne pus m'empêcher de tout t'avouer. Je sentais comme une force qui me poussait.

— Oui ! Célina ! et cette force c'était l'amour inconnu que nous avions l'un pour l'autre sans le savoir.

— Tu eus alors le courage de sacrifier ton amour, de me pardonner d'avoir cédé à un autre. Tu fis plus ! Tu me conseillas de le revoir, dans mon intérêt. Tu me dis : « Je parle contre moi ; mais puisqu'il a fait la faute, à lui de la réparer.

— Et le soir, quand tu le retrouvas dans cette chambre, qu'il avait louée pour toi et où il t'avait donné rendez-vous, tu appris qui il était, ton ami de voyage.

— Oui. Il était tout troublé, tout bouleversé. Il se jeta à mes pieds, en répétant :

« Pardonne-moi, Célina, toi qui es tout pour moi, pour qui je veux vivre. Excuse-moi de t'avoir trompée. Ne me reproche pas le stratagème que j'ai employé pour obtenir ton amour. Je ne suis pas François Durand, employé de commerce, comme je te l'ai dit. Mais, si tu avais su la distance qui nous sépare, tu m'aurais toujours repoussé.

Je suis Félix Clabat, le fils aîné du général baron Clabat des Pardius, qui habite maintenant le château de Lambersart. A présent que tu es à moi, je ne te quitterai jamais, jamais plus... Et quand mes parents seront morts je t'épouserai. »

Et voyant que je sanglotais comme une folle, il me donna d'autres bijoux, en me disant :

Toutes les fois que tu reviendras ici, tu en auras encore... et du linge et des bottines, et plus tard, je te le jure, c'est le mariage.

— Ça arrive quelquefois ces mariages-là, prononça Carlos d'un ton ambigu, où l'on pouvait voir à volonté une affirmation ou une moquerie.

— Si cela arrive ? riposta Célina ; mais tu le sais bien, toi qui lis les journaux : et l'archiduc d'Autriche, et M. Dolly, le fabricant de Roubaix qui a épousé la fille d'une poissonnière après l'av